

20-Fiche de poste apprentissage – Sept. 2024
DGAOR-DPI – service Maîtrise d’ouvrage
Montage et suivi travaux de maîtrise de l’énergie

Formation envisagée par l’apprenti : Licence professionnelle en alternance

Le maître d’apprentissage sera : Joël Caillard, chargé de projet rénovation énergétique au sein de l’unité Énergie du service Maîtrise d’ouvrage (SMO).

Présentation des motivations du maître d’apprentissage :

Le déploiement du plan de maîtrise des énergies du patrimoine immobilier du Département 49 est piloté par l’unité Énergie. Il requiert la mise en œuvre de nombreuses actions à différents niveaux. Allant de la préfiguration de programmes d’actions à la réalisation concrète d’opérations de travaux (réhabilitation de chaufferies, amélioration thermique des bâtiments, gestion technique et énergétique des bâtiments, énergies renouvelables, etc.), en passant par des étapes indispensables de communication et de valorisation des actions conduites, cette mission offre une vision complète de l’action d’un maître d’ouvrage public en matière d’énergétique des bâtiments. L’apprenti, par ses interventions sur les différents volets de cette mission, disposera de cette vision et y apportera son concours.

Durée du contrat : 1 an

Missions confiées :

- Prise de connaissance du plan de maîtrise des énergies et des fluides ;
- Inventaire (mise à jour et suivi) des équipements de CVC des collèges départementaux en vue d’une intégration dans la GMAO CARL Source ;
- **Suivi d’une à deux opérations de réhabilitation de chaufferie et/ou de rénovation thermique de bâtiment (choix à définir) depuis l’élaboration du projet (fin 2024) jusqu’aux travaux (été 2025)**

Modalités d’accompagnement de l’apprenti :

L’apprenti sera accueilli au sein de l’unité Énergie. Ses missions nécessiteront des déplacements dans les collèges et les sites départementaux à hauteur d’environ 1 jour par semaine au maximum. (Permis B nécessaire).

En début (et en fin de) chaque période de présence (a priori, période de 3 semaines), l’apprenti et le maître de stage se réuniront pour définir conjointement les missions à accomplir durant la période (pour établir un bilan des actions réalisées et préfigurer la période suivante). La période de mai 2025 à août 2025 au cours de laquelle l’apprenti sera présent à temps plein au sein de la collectivité fera l’objet d’un suivi mensuel justifié par l’autonomie qui aura pu être acquise durant la phase d’alternance.

Le maître de stage se conformera à l’ensemble des obligations de la formation de l’apprenti (entretien avec le tuteur formation ; réalisation de points d’étapes et de suivi).

Lieu de travail :

L’apprenti sera accueilli au sein de l’unité Énergie basée à l’Hôtel du Département bâtiment Célestin Port. Il disposera d’un bureau partagé, d’un poste de travail informatique et des accès à l’armoire à clés pour emprunter un véhicule de la collectivité.